



Véronique PAPPE

Directrice
Construction21



Philippe ESTINGOY

Directeur général
Agence Qualité Construction

Trophées Bâtiments Résilients : Une 2^{ème} édition en 2022



Jeudi 25 novembre 2021

En direct depuis l'auditorium de la Fédération Française de l'Assurance

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction.

Créée en 1982, suite à la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Plusieurs BD répondant à des objectifs ciblés :

- connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions,
- anticipation des sinistres sériels,
- évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performanciennes,
- identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives.

3 Commissions spécialisées :

- la Commission Observation,
- la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P)
- la Commission Prévention Construction (CPC).

48 organismes membres



Pourquoi les Trophées Bâtiments Résilients ?

Sensibiliser rapidement tous les acteurs de la construction à la résilience des bâtiments. Les trophées vont d'abord concerner les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. Puis tous les acteurs vont saisir l'enjeu du sujet.



Notre mission

Accélérer la transition écologique du secteur du BTP

Comment ?

En partageant les bonnes pratiques et les solutions innovantes du bâtiment, de la ville et des territoires durables.

Nos ressources et moyens d'action

- Un **média** d'influence : 1 million de vues
- Une **communauté** de pionniers : 160 adhérents
- Un **espace de rencontres** en ligne et en physique
- Un **concours international** : les Green Solutions Awards

Pourquoi les Trophées Bâtiments Résilients ?

- Identifier et montrer des bâtiments particulièrement performants au regard des aléas climatiques
- Sensibiliser l'ensemble des professionnels du BTP à l'adaptation au changement climatique, enjeu émergent mais majeur

Objectif

Sensibiliser les professionnels du BTP à une meilleure prise en compte des aléas climatiques

Le concours permet de

- **Identifier** des projets exemplaires
- **Décrire** ces réalisations et **sélectionner** les meilleures
- **Diffuser** solutions et témoignages auprès d'un large public de professionnels



Concours organisé par :



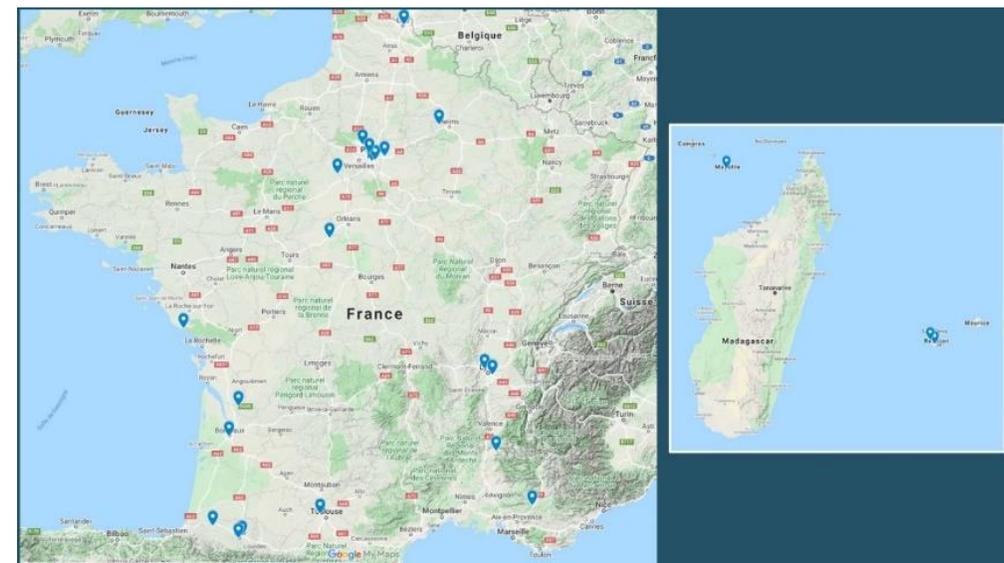
Avec le soutien de :



1 CONCOURS, **3** CATÉGORIES & **2** PRIX SPÉCIAUX



23 CANDIDATS - **10** RÉGIONS REPRÉSENTÉES



1 JURY D'EXPERTS DU SECTEUR



Christian BRODHAG
Président Jury
Président Construction21



Laurent ARNAUD
Responsable du département
bâtiment durables du CEREMA



Bernard BAILLEUL
Membre du Comité
Construction de la FFA



Jean-Frédéric BAILLY
Directeur études & recherche
CERQUAL



Stéphanie BIDAULT
Directrice du
CEPRI



Philippe ESTINGOY
Directeur général
Agence Qualité Construction



Loïs MOULAS
Directeur de
Observatoire de l'Immobilier
Durable



Sybille MULLER
Cheffe de bureau des risques
d'inondation et littoraux (BRIL)
DGPR - SRNH - MTEs



Éric PETITPAS
Conseiller MRN

Critères d'évaluation :

- ✓ Caractère résilient
- ✓ Reproductibilité
- ✓ Coût
- ✓ Innovation



200 000 VUES



Retenu pour sa volonté de traiter tous les aléas auxquels il est exposé : inondation, séisme.
Projet en phase avec les dynamiques en cours sur les territoires outre-mer.

Proposé par : Antoine Perrau, Lab Réunion



1^{er} Prix Tertiaire & industriel

ÉCOCAMPUS PROVENCE

Proposé par : Élisabeth Leteissier, Leteissier

Corriol Architecture & Urbanisme



Prix spécial Innovation

MACH

Proposé par : Lamine Ighil Ameur,

Cerema



1^{er} Prix Habitat individuel

MAISONS MOASTEEL

Proposé par : Philippe Rigolot,

Avenir Acier

2^{ème} édition en 2022



Calendrier prévisionnel

Début février 2022 : Lancement du concours

Début mai 2022 : Clôture des candidatures

Mi-juin 2022 : Envoi des dossiers aux jurés

Début juillet 2022 : Délibération du jury

Septembre 2022 : Cérémonie de remise de prix